



Priorités de négo

VOLUME 1
4



29 AVRIL 2015



Hausser la contribution du MFA à notre assurance collective

Le retrait des employeurs à la participation financière des primes d'assurance a provoqué une modification majeure du régime d'assurance collective. Une situation dont les effets négatifs se font durement ressentir chez les travailleuses et travailleurs en CPE qui doivent assumer une plus grande de l'assurance collective. Ça leur coûte plus cher pour une couverture moindre.

Notre objectif vise donc à ce que la part du ministère soit augmentée à un niveau qui s'approche des ses contributions passées (ministère et employeurs). Ce faisant, cela nous redonnerait les marges de manœuvre nécessaires pour en diminuer les coûts pour les travailleuses et les travailleurs, tout en permettant d'en améliorer la couverture.

Incidentement, nous demandons que la part du ministère soit portée à 6,55 % de la masse salariale globale, alors qu'elle est

actuellement de 4 %. Pour y arriver, le ministère doit donc revoir à la hausse sa contribution, en prenant en compte le montant forfaitaire de six millions de dollars déjà consentis lors de la négociation de 2010.

En outre, le ministère doit pouvoir ajouter une contribution de 0,30 % aux fins des congés de maternité, laquelle est actuellement incluse dans le 4% déjà versé. Cette contribution distincte existe aussi dans le réseau public de la santé et des services sociaux.

POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ NOTRE PAGE FACEBOOK ET LE SITE DE LA FSSS-CSN.